

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 juin 2025.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, JEROME DERVAUX ET MATTHIEU CAUVIN.

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A SEBASTIEN HENNON, GILDA GRIVON A GUY DERACHE, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS, JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

Excuses : ANNE-SOPHIE DEBERDT.

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GUENOT et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

Tout d'abord, M. le Maire souhaite faire une minute d'applaudissement en hommage à M. Thierry BRIDAUT, Maire de la Commune de Beuvry-la-Forêt, décédé le 4 juin et associer également à cet hommage, M. Henri BECART, ancien directeur de l'Harmonie Municipale, décédé le 2 juin dernier.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 mars 2025 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

*Le compte rendu du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.*

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Compte-rendu de délégation ;
  - 2 - Cession d'une tondeuse ;
  - 3 - Mise à disposition de la nouvelle Maison de la Solidarité ;
  - 4 - Tarifs des stands du marché de Noël ;
  - 5 - Tarifs et règlement des marchés hebdomadaires ;
  - 6 - Subvention au club d'athlétisme ;
  - 7 - Subvention au 8 Orchésien ;
  - 8 - Subvention à l'Académie de Musique ;
  - 9 - Ouverture de crédit ;
  - 10 - Convention avec le GEPSAL ;
  - 11 - Convention d'occupation du domaine public avec INFRACO1 ;
  - 12 - Echanges avec NOREVIE ;
  - 13 - Cession d'une bande de terrain à la SCI Dentellières Orchies ;
  - 14 - Cession par l'EPF du hangar rue Charles Flon ;
  - 15 - Convention avec l'OGEC pour le forfait communal ;
  - 16 - Tableau des effectifs ;
  - 17 - Recrutement de contractuels de droit public ;
  - 18 - Point sur le CPF (Compte Personnel Formation) des agents municipaux ;
  - 19 - Point sur les ASA (Autorisations Spéciales d'Absences) des agents municipaux ;
  - 20 - Demande de subvention au Département du Nord ;
  - 21 - Demande de subvention à la DRAC ;
  - 22 - Demande de subvention au FNADT ;
  - 23 - Renouvellement de la convention avec la CCPC « Graines de Culture(s) » ;
  - 24 - Révision de l'AC (Attribution de compensation) de la CCPC ;
  - 25 - Projet de cuisine territoriale de la CCPC ;
  - 26 - Question de l'opposition municipale.
- 

- 1 -

## **COMPTE RENDU DE DELEGATION**

Conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T, M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation relative à la signature de marchés Publics en procédure adaptée.

### Marchés de services :

- Titres Restaurant pour les agents municipaux : Edenred.
  - Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2024-2025 :
    - Lot 1 : Séjour à la neige en France (Chatel) - UCPA Sport Vacances : 1 050 euros TTC par enfant (16 places).
    - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger : infructueux.
    - Lot 3 : Séjour en France (l'Île d'Oléron) - SCOLVOYAGE - SARL GECTURE : 853 euros TTC par enfant (24 places).
    - Lot 4 : Séjour à thème : infructueux.
- Relance du séjour : Océane Voyage (Paris la Rochette) : 775 € TTC par enfant

### Marchés de fournitures :

- Colis des fêtes de fin d'année 2024
  - Lot 1 : Colis des ainés - Valette Foie Gras : 31 264 € TTC
  - Lot 2 : Colis des retraités communaux - Epicur : 1 823.90 € TTC
  - Lot 3 : Colis des pensionnaires de la maison de retraite - Lou Berret : 2 058.60 € TTC
- Fournitures Administratives 2025-2026 : Majuscule SAS Debienne
  - Lot 1 : Fournitures de bureau - Mini : 3 500 € HT - Maxi : 15 000 € HT.
  - Lot 2 : Consommables informatiques et accessoires informatiques - Mini : 3 000 € HT Maxi : 15 000 € HT.
  - Lot 3 : Papiers pour imprimantes et copieurs - Mini : 1 500 € HT - Maxi : 9 000 € HT.
- Livres :
  - Lot 1 - Adultes - Maxi 100 000 € HT - Decitre
  - Lot 2 - Jeunesse - Maxi 50 000 € HT - Decitre
  - Lot 3 - Bandes dessinées - Maxi 45 000 € HT - Passion BD et Passion Mangas
  - Lot 4 - Service Express - Maxi 22 000 € HT - Atelier livres
- Fournitures Scolaires 2025-2026 et 2026-2027 : Majuscule SAS Debienne
  - Lot 1 - Fournitures scolaires diverses et matériels didactiques - Mini annuel : 3 000 € HT - Maxi annuel : 20 000 € HT.
  - Lot 2 - Papier (copies, cahiers ...) - Mini annuel : 2 500 HT - Maxi annuel : 13 000 € HT.

### Consultation :

Signalétique : C.E.V.E.P.

## CESSION D'UNE TONDEUSE

M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

► M. Michel PIQUET précise que, conformément et dans la limite de la ligne budgétaire qui a été votée au mois de Mars dernier, la Ville a acheté une nouvelle tondeuse pour le service des espaces verts au prix de 31 200 € TTC. Il y a une reprise de l'ancienne tondeuse par le fournisseur.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de la reprise de cette ancienne tondeuse au prix de 9 600 € TTC.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, ladite cession.*

## MISE A DISPOSITION DE LA NOUVELLE MAISON DE LA SOLIDARITE

M. le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la transition énergétique.

► M. Marc DUPUIS présente les conventions d'occupation des futurs locaux de la Maison de la Solidarité situés dans l'ancien Centre d'Incendie et de Secours. Ces conventions, identiques pour les Restos du Cœur, le Secours Populaire et l'épicerie solidaire ACTE 59, marquent une étape importante dans l'engagement vers les plus fragiles.

M. Marc DUPUIS et M. le Maire ont visité hier les locaux ; M. Marc DUPUIS précise que les travaux réalisés intégralement en régie par les services municipaux, touchent à leur fin. Il tient à les remercier chaleureusement pour le travail réalisé. Il informe qu'une belle inauguration est prévue après les vacances d'été dans un lieu à la fois accueillant, fonctionnel et digne. Ce sont trois points forts qu'il souhaite souligner : d'abord, ce projet permet de tourner la page des anciens locaux utilisés jusqu'ici, de plus en plus vétustes, exigus et inadaptés. Ensuite il ouvre nos portes à une nouvelle

association, ACTE 59 qui enrichit notre réseau solidaire local, en plaçant la dignité et l'inclusion au cœur de l'action municipale. Enfin, il redonne vie à un bâtiment communal inoccupé, transformé en un espace central, partagé et durable, au service des solidarités.

Ces différentes conventions qui ont été fournies en annexe définissent les engagements réciproques, notamment en matière de fonctionnement, de sécurité, d'entretien, de coordination annuelle et de transparence. Elles traduisent une vision claire : celle d'une ville qui agit, qui fédère, et qui croit profondément en la solidarité concrète, de proximité, incarnée par les associations et l'ensemble de leurs bénévoles.

► **M. le Maire** remercie M. Marc DUPUIS pour cette présentation. Il précise qu'un post sera créé pour faire appel à la population afin de pouvoir voter sur la base de quatre propositions pour désigner le nom qui sera donné à cette future maison de la solidarité.

Il souhaite saluer l'engagement, le travail, le professionnalisme du personnel municipal qui, en un laps de temps extrêmement court et tout en ayant d'autres missions à réaliser, a pu remettre à neuf ce Centre d'Incendie et de Secours.

En plus du Secours Populaire et des Restos du Cœur, (d'ailleurs M. le Maire profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Francis MASCLET), l'idée est d'avoir une nouvelle corde à notre arc avec l'épicerie sociale et solidaire qui viendra en complémentarité de ce qui existe déjà.

M. le Maire rappelle également qu'il existe également le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et il signale qu'il y a une volonté du gouvernement de mettre fin à ces dispositifs dans les Communes mais il faut savoir que la Ville d'Orchies souhaite maintenir ce service ; aujourd'hui c'est quasiment plus de 200 000 € qui sont versés, à l'année, à nos concitoyens qui rencontrent des situations difficiles. D'ailleurs, il remercie Mme Carine GUENOT, représentante et animatrice du C.C.A.S. et le personnel municipal pour leur disponibilité et cette capacité à écouter les difficultés des concitoyens et surtout d'y apporter des réponses, en partenariat avec des associations caritatives et également d'autres partenaires comme la maison de la parentalité par exemple. Grâce à ce réseau, la Commune est capable d'affronter toutes sortes de situations.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, la signature desdites conventions.**

## TARIFS DES STANDS DU MARCHE DE NOEL

**M. le Maire passe la parole à M. Didier BAERT, adjoint aux Fêtes et Cérémonies.**

► **M. Didier BAERT** indique qu'il est proposé de reconduire, en 2025, les tarifs de 2024 pour les stands du Marché de Noël, soit :

- 100 € pour une société ;
- 20 € pour une association.

**M. Didier BAERT** précise également que, à ce jour, 50 personnes sont inscrites à ce marché de Noël.

► **M. le Maire** reprend la parole et précise que le marché de Noël aura lieu à la Pévèle Arena Carembault les 13 et 14 décembre prochains et qu'il a souhaité mettre en avant les associations avec un tarif préférentiel ; il précise que le marché de Noël d'Orchies a très bonne réputation.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs pour le marché de Noël 2025.**

## TARIFS ET REGLEMENT DES MARCHES HEBDOMADAIRES

**M. le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la transition écologique.**

► **M. Marc DUPUIS** précise que le règlement des marchés a été joint à la convocation du Conseil Municipal. Ce règlement est le fruit d'un travail approfondi coconstruit entre les services, quelques élus, dont M. Didier BAERT, et aussi avec la présence de représentants du syndicat des commerçants non-sédentaires. Il vise à renforcer l'organisation, l'attractivité et la clarté des deux marchés municipaux, celui du vendredi sur la place du Général de Gaulle et celui du dimanche sur le parking de la Gare.

Ce règlement s'appuie sur trois piliers : un accompagnement constant des services municipaux, une volonté des commerçants de favoriser la fidélité à travers la mise en place d'abonnements et une exigence partagée de propreté et de rigueur dans la gestion quotidienne. Il introduit une tarification plus équitable et différenciée selon la typologie des activités. De ce fait, les commerçants générant davantage de déchets, comme les poissonniers, les primeurs ou les bouchers se verront appliquer un tarif adapté, tandis que les stands à moindre impact, comme les vêtements ou autres non alimentaires, bénéficieront d'un tarif plus modéré.

M. Marc DUPUIS précise qu'il y a lieu de responsabiliser les commerçants en matière de gestion des déchets, avec des consignes claires de tri, des équipements adaptés et un suivi renforcé par les services municipaux en fin de marché.

Ce règlement est un outil vivant au service d'un objectif commun : faire des marchés d'Orchies, des lieux de vie accueillants, dynamiques et bien tenus où commerçants et clients trouvent confiance et satisfaction.

Il invite, donc, le Conseil Municipal à voter ce règlement, qui consolide l'avenir des marchés tout en affirmant notre ambition collective.

► **M. le Maire** reprend la parole et indique qu'il a été sollicité par les représentants des commerçants qu'il a reçus, à plusieurs reprises, accompagné de quelques élus, le personnel municipal et le placier ; il précise que le placier joue un rôle important dans cette médiation entre la municipalité et les commerçants.

Les commerçants soulignent que le marché, notamment celui du vendredi, manque d'attractivité et la Municipalité en a conscience ; il y a eu beaucoup d'échanges avec eux pour essayer de trouver des solutions afin de rendre le marché du vendredi plus attractif. On a également pu évoquer la problématique des déchets. En effet, M. le Maire signale que quelques commerçants non sédentaires profitaient du ramassage des déchets par les services municipaux pour apporter d'autres déchets qui n'étaient pas forcément en lien avec leur activité (cageots, etc...).

Jusqu'à présent, il faut savoir que le coût pour la Municipalité représente une somme de 40 000 euros pour la mise à disposition de bennes et de personnel communal pour le ramassage. Un accord avec les commerçants a été adopté, à l'unanimité, pour rationaliser ce service avec la mise en place de différentes bennes pour faire le tri correctement ; l'idée est de voter et d'adopter ce règlement, afin qu'il y ait une force de loi, en cas de non-respect de celui-ci.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, ledit règlement concernant les marchés hebdomadaires.**

## SUBVENTION AU PHALEMPIN ATHLETIC CLUB

**M. le Maire passe la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale déléguée au Sport.**

➤ **Mme Audrey MILLET** indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 400 € au profit du Phalempin Athletic Club.

Elle indique que ce club a proposé à la Ville d'Orchies un partenariat concernant une prestation d'initiation à l'athlétisme auprès des enfants de la Commune. Dans ce cadre, la piste d'athlétisme du stade Constant Dewez est mise à disposition le mercredi après-midi pour une section éveil de 6 à 8 ans et une section poussins de 9 à 11 ans.

Mme Audrey MILLET précise également qu'une section adulte est aussi en cours de création.

➤ **M. le Maire** reprend la parole et précise qu'il y a déjà sur la Ville d'Orchies deux clubs d'athlétisme qui ont un profil différent. Le Phalempin Athletic Club ne fait pas concurrence à ces deux associations existantes. Il évoque également un engagement des dirigeants du Phalempin Athletic Club pour un changement de nom de l'association afin que l'on puisse y intégrer « La Pévèle » et « Orchies ».

Ce qui est intéressant dans la proposition du Phalempin Athlétique Club c'est qu'il s'agit d'un club réputé au niveau de la Pévèle Carembault car il organise, depuis plusieurs années, un semi-marathon et il est reconnu par l'ensemble de la population et c'est surtout, pour la Ville d'Orchies, de pouvoir offrir aux plus jeunes ce type de prestation pour la somme de 400 euros, en précisant également que les éducateurs sont formés à ce type d'activité.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, le versement de cette subvention au Phalempin Athletic Club.**

## SUBVENTION AU 8 ORCHESIEN

M. le Maire passe la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller municipal délégué à l'Emploi et au Sport.

► M. Patrick FREMAUT rappelle qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit du 8 Orchésien.

Il indique que ce club de billard a représenté la Ville d'Orchies à la finale des championnats de France à Gien dans le Loiret du 13 au 16 juin dernier et que cette subvention vise à payer une partie des frais liés à cette compétition.

► M. le Maire reprend la parole et rappelle qu'il est régulier de verser des subventions exceptionnelles pour un certain nombre d'associations qui ont la possibilité de se déplacer dans la France entière et ainsi représenter la Commune d'Orchies.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, le versement de cette subvention au 8 Orchésien.*

## SUBVENTION A L'ACADEMIE DE MUSIQUE

M. le Maire passe la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de Musique, à la Culture et au civisme, puis à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

► Mme Lise FOUCART rappelle que la Commune affirme sa volonté de soutenir activement le développement culturel sur son territoire. L'académie de musique Jean-Claude Casadesus y joue un rôle essentiel, tant par la formation d'une centaine d'élèves que par son soutien à l'Harmonie Municipale et au petit ensemble, animant ainsi la Commune de concerts, spectacles, master classes, auditions et des nombreux défilés commémoratifs.

Face à des difficultés de trésorerie irréversibles, il est proposé d'octroyer un prêt de 60 000 € à l'Académie de Musique. Cette aide vise à assurer la continuité des activités pédagogiques et musicales et à accompagner l'ouverture de l'école à de nouveaux publics, notamment par l'accueil de 240 élèves issus des cours de chant de l'association l'Oiseau-Lyre, cela se fera en septembre prochain. Ce soutien traduit l'engagement de la Commune à maintenir une offre culturelle riche et accessible pour tous les habitants d'Orchies et de la C.C.P.C.

Mme Lise FOUCART en termine en saluant la présence des représentants de l'école de musique ; elle félicite chaleureusement l'ensemble des professeurs pour leur accompagnement de qualité, l'agent administratif, l'ensemble des membres du conseil d'administration et des bénévoles pour leur engagement sans oublier à la baguette Jean-François, Frédéric et Maxime.

► M. Michel PIQUET prend la parole et rappelle qu'il est important pour la Ville d'Orchies de soutenir, à la fois, l'école de Musique et l'orchestre d'Harmonie qui sont des éléments essentiels dans la culture Orchésienne et dans le dynamisme de la Ville.

Il précise que, pour couvrir le déficit actuel, il est nécessaire que toutes les créances de l'association soient honorées et que les comptes soient bien au vert ; la solution proposée est donc l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 € par la Mairie, seuil qui garantit le fonctionnement de l'école et préserve les enseignements sans perturbation pour les élèves.

Il précise que cette subvention exceptionnelle est considérée comme un prêt et non comme une avance de subvention. Il explique que l'association perçoit une aide annuelle municipale de 103 000 € qui n'a pas évolué depuis 2014. Il a donc été décidé de rester sur cette même base jusqu'en 2030 et considérer que ce prêt exceptionnel soit remboursé à l'issue de ces six années.

Parallèlement, le conseil d'administration de l'Académie de Musique s'est engagé à garantir un équilibre budgétaire en prenant les mesures immédiates comme la suppression des indemnités de la direction et les heures supplémentaires des professeurs, la réduction des dépenses non essentielles au fonctionnement et la recherche de financements extérieurs. Voilà la proposition qui est faite.

► M. le Maire reprend la parole et remercie les interventions de Mme Lise FOUCART et de M. Michel PIQUET. Il souligne que cette Académie de Musique est une véritable institution. Il rappelle que le président d'honneur est Willy PLAISANT et le vice-président est William PLAISANT qui est, d'ailleurs, présent ce soir. Ce sont deux personnes qui ont le sens de la responsabilité et qui ont un attrait fort pour notre Commune. Lorsque M. le Maire a été sollicité par les dirigeants pour pouvoir apporter un soutien à l'école de musique et à l'Harmonie, il n'a pas eu d'hésitations.

Il rappelle que, il y a 2 ans, il y a eu l'inauguration de l'Académie de Musique, c'est un joyau de notre territoire ; elle offre à nos plus jeunes des cours par des musiciens qui sont reconnus, compétents et professionnels et il est donc essentiel pour la Ville d'Orchies d'apporter une aide.

M. le Maire remercie le travail qui a été fait par les dirigeants de l'Académie de Musique pour nous accompagner sur les solutions à mettre en œuvre. Il y a, effectivement, eu une assemblée générale à laquelle ont participé l'ensemble des professeurs de musique et une grande partie des parents d'élèves des jeunes musiciens ; la présentation leur a été faite avec les solutions qui ont été mises en place ; un certain nombre de mesures vont mettre fin à ce déficit ; c'est sur la base de cet accord, entre l'Harmonie, les parents et la Municipalité que cette délibération est présentée au Conseil Municipal ; l'idée est de pouvoir accompagner cette école de musique en rappelant aussi qu'il y a l'aspect populaire et patriotique ; c'est aussi une reconnaissance envers l'Harmonie qui participe régulièrement aux manifestations patriotiques.

➤ M. Mathieu CAUVIN prend la parole et souhaite connaître le taux du prêt. Il se demande également s'il s'agit de malversations ou d'une mauvaise gestion. Aussi, pourquoi les dirigeants n'ont-ils pas réagi avant ? Il précise que 60 000 € est une somme importante et il lui semble que la situation financière de l'association soit très grave. Il aimeraient savoir si la Préfecture et la Brigade des Fraudes ont été mises au courant. Enfin est-ce que cette somme servira uniquement à combler le déficit ? Il précise qu'il est impératif de revoir leur mode de fonctionnement et il espère qu'un contrôle strict et annuel sera effectué.

➤ Monsieur le Maire reprend la parole afin de répondre à M. Mathieu CAUVIN. Il précise que le taux du prêt est de zéro. Il explique que ce déficit est lié au fonctionnement actuel de l'association et il y a, effectivement, eu des erreurs de gestion.

Pour éviter ce genre d'erreurs, l'association va faire appel à un expert-comptable, un commissaire aux comptes et va nommer également deux parents (nommés par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale de l'association) pour venir de façon régulière et vérifier ainsi les comptes de l'association. M. le Maire certifie que cette somme couvrira intégralement le déficit actuel.

L'association va mettre fin également aux contrats du directeur et de son adjoint ; il précise que l'un d'entre eux a des problèmes de santé et l'autre a confirmé qu'il serait prêt à assurer ses missions bénévolement. Il souhaite que l'association puisse faire des prestations à destination des communes voisines.

Aussi, il signale que, lors de manifestations patriotiques, vu le manque de bénévoles, le directeur faisait appel à des professeurs qui eux, ne venaient pas bénévolement, ce

sont des coûts supplémentaires qui n'ont pas été anticipés. Toutes ces solutions seront mises en place et M. le Maire a la certitude que, avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, ces mesures pourront permettre à l'association de continuer à vivre et de pouvoir aussi rembourser le prêt.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention de 60 000 € à l'Académie de Musique.**

---

-9-

#### **OUVERTURE DE CREDIT**

**M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.**

► M. Michel PIQUET évoque la décision qui vient d'être prise d'attribuer une aide de 60 000 € à l'Académie de Musique et précise qu'il faut financer budgétairement. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit complémentaire de 60 000 € à l'article 65748 (versement de subvention aux associations) et également le même crédit en recette à l'article 758888 (produits exceptionnels indemnisation d'assurance pour les sinistres).

Effectivement, M. Michel PIQUET rappelle que la Commune a reçu une somme importante suite à l'incendie de l'ancienne école annexe, rue Gaston Leroy, ce qui permet de couvrir cette dépense supplémentaire donc c'est un équilibre budgétaire qui est proposé au Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, l'ouverture de crédit de 60 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.**

## CONVENTION AVEC LE GEPSAL

**M. le Maire passe la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux affaires scolaires.**

➤ **Mme Nelly THIEFFRY** rappelle que, dans la continuité des années précédentes, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le renouvellement pour l'année scolaire 2025-2026 de la convention avec le G.E.P.S.A.L (Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord).

Il s'agit de la mise à disposition d'un éducateur sportif, M. Frédéric DARNAULT, pour la classe football à horaires aménagés du collège du Pévèle, ainsi que pour des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

Le coût annuel actuel pour 1 634,40 heures est de 54 343,80 € (coût horaire de 35,25 €).

Pour information, pour la classe de football, la ville touche une attribution de compensation de la part de la C.C.P.C de 41 290 €.

➤ **M. le Maire** reprend la parole et rappelle que la Communauté de Communes Orchies - Beuvry la Forêt, devenue ensuite Communauté de Communes Cœur de Pévèle a décidé de mettre en place cette classe football à horaires aménagés. Au moment de la constitution de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, en 2014, celle-ci nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus que cette compétence soit exercée par la Communauté de Communes, donc celle-ci est revenue à la Commune d'Orchies, d'où cette attribution de compensation.

La Ville continue de soutenir fortement la classe football, le coût pour la Commune aujourd'hui est de 54 000 € ; cela offre une possibilité pour les classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème du collège de Pévèle de pouvoir profiter de cette classe football à horaires aménagés.

Il se trouve que la Ville, le stade d'Orchies et la classe football ont signé une convention il y a environ 2 ans est l'idée et de renforcer des liens de la classe football et le stade d'Orchies. C'est l'occasion pour M. le Maire de saluer l'élection du nouveau président du stade Orchésien, M. Cédric Szostak. Il nous a, d'ailleurs, fait part de son souhait d'accentuer la formation des plus jeunes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle du nouveau président ; cette demande sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal, en septembre prochain.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**AUTORISE, à l'unanimité, la signature de ladite convention avec le GEPSAL.**

---

-11-

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVEC INFRACO1**

**M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire aux Travaux et à l'Urbanisme.**

► **M. Guy DERACHE** informe que dans le cadre de la cession d'un réseau de télécommunication entre la société SANEF et la société INFRACO1, il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société INFRACO1.

Il précise que cela concerne la route de Coutiches, le chemin vert et le hameau de Maneuville. La redevance est de 255.69 € par an, montant déterminé par la réglementation.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**AUTORISE, à l'unanimité, ladite signature avec la société INFRACO1.**

---

-12-

**ECHANGES AVEC NOREVIE**

**M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire aux Travaux et à l'Urbanisme.**

► M. Guy DERACHE rappelle que lors de sa séance du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'intégration dans le domaine public communal de parcelles de NOREVIE dans la zone du Carnoy pour un linéaire de voirie de 594.70 ml. Puis par délibération du 26 septembre 2024, 4.45 ml de voirie ont été ajoutés.

Aujourd'hui, à la demande du notaire, il convient de préciser, dans une délibération complémentaire, les nouveaux numéros de cadastre. Un premier acte concerne la cession à l'euro symbolique, par la Commune, de la parcelle A 3161 pour un coût de 5 000 €, correspondant à l'avis du Domaine. Un second acte concernera la rétrocession des voiries et espaces publics d'une partie de la zone du Carnoy.

Il signale que des discussions sont actuellement en cours avec NOREVIE pour la rétrocession dans le domaine public communal du reste de la zone du Carnoy.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, une délibération complémentaire afin de préciser les nouveaux numéros de cadastre.**

---

-13 -

**CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN  
A LA S.C.I LES DENTELLIERES ORCHIES**

M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire aux Travaux et à l'Urbanisme.

► M. Guy DERACHE précise que, lors de sa séance du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé la désaffection et le déclassement d'une surface de 292 m<sup>2</sup> avenue de la Libération en vue de sa vente à la SCI Les Dentellières Orchies.

A l'identique, suite à son projet d'extension, la clinique propose, aujourd'hui, au Conseil Municipal, d'acheter également une bande supplémentaire de 83 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. C'est une bande qui se trouve le long de la D 938, abandonnée par le Département.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**ACCORDE, à l'unanimité, ladite cession.**

## CESSION PAR L'E.P.F DU HANGAR RUE CHARLES FLON

**M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire aux Travaux et à l'Urbanisme.**

► **M. Guy DERACHE** rappelle que l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) a acheté, à la demande de la Ville d'Orchies, un hangar rue Charles Flon, correspondant aux anciens établissements Dubreux. Avec l'accord de la Commune, ce terrain était occupé par la société de Travaux Publics qui effectue les travaux sur la RD 953, sur le rond-point du Lapin, sur la rue Charles Flon et la rue Claude Jean.

Conformément aux termes de la convention entre la Ville d'Orchies et l'E.P.F., la Commune s'était engagée à acheter ou faire acheter le bien acquis par l'E.P.F. au plus tard le 17 septembre 2024. Le délai étant dépassé, la Commune souhaite désigner la société Orchies Rault Distribution pour acquérir ledit bien. Le prix de cession est de 359 800,02 € TTC. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à autoriser ladite cession.

► **M. Mathieu CAUVAIN et Mme Cécile DUPUIS** se demandent ce que la Société Orchies Rault Distribution a prévu de faire sur ce terrain.

► **M. Guy DERACHE** précise que pour le moment, rien n'est prévu car c'est une zone qui est classée naturelle. Par conséquent, pour y faire des constructions il faudra étudier la demande avec le Département et le futur propriétaire.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**AUTORISE, à l'unanimité, ladite cession.**

► Avant de passer au point suivant, **M. le Maire** reprend la parole et souhaite apporter quelques précisions sur les 3 dernières délibérations.

► Sur les échanges avec NOREVIE, la Commune travaille avec ce bailleur social mais aussi avec des promoteurs privés de façon à pouvoir offrir aux concitoyens des accessions à la propriété ; sur le dernier programme FLOREVIE (qui est une filiale de NOREVIE), il y a eu 74 % de commercialisation qui s'est faite en quelques jours, il y a donc un réel besoin. Cette accession à la propriété, c'est la possibilité à des concitoyens qui

n'ont pas forcément l'apport ou le capital pour acheter, de pouvoir louer pendant 1 ou 2 ans. Au terme des 2 ans maximum, le locataire est obligé d'acheter son bien sinon il doit quitter le logement ; cependant, s'il décide d'acheter, les loyers qu'il a versés seront introduits dans l'apport, ce qui permet à certain nombre de citoyens de devenir propriétaire.

M. le Maire souhaite insister sur deux points pour lesquelles les communes sont obligées d'augmenter le nombre de logements. Le premier point est que, quand une famille se sépare, il s'agit d'une décohabitation ; au lieu d'avoir besoin d'un logement, il y a lieu de prévoir deux logements en ayant toujours le même nombre de personnes et deuxième point, il y a également le vieillissement de la population, les gens restent plus longtemps dans leur logement et il y a moins de mouvements.

Il signale que c'est grâce aux actions mises en place par la Municipalité qu'on évite ainsi des fermetures de classe. Aujourd'hui, on a consolidé nos écoles et cela est très important et l'idée est aussi d'assurer une harmonie entre les plus jeunes et les moins jeunes.

Et malgré le développement du nombre de logements, la population orchésienne n'a pas augmenté de façon drastique.

► En ce qui concerne la délibération concernant les dentellières, M. le Maire précise que la Commune travaille depuis quelques années avec la S.C.I les Dentellières pour pouvoir offrir un outil technologique qui n'existe nulle-part ailleurs en France, il s'agit d'une I.R.M à champ ouvert qui permettra, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation d'obésité de pouvoir en bénéficier.

Grâce à cette I.R.M, on reçoit des demandes de médecins généralistes pour s'installer soit dans les locaux les Dentellières ou dans une Maison de Santé. Il est primordial de répondre au mieux pour la santé de nos habitants.

Pour information, M. le Maire a rencontré des agents de la CPAM et de l'ARS et ils ont indiqué que le pourcentage de médecins généralistes au niveau National (ou au niveau Régional), était de 8, alors que, pour la Ville d'Orchies, le pourcentage était de 15 et peut s'en réjouir.

► Enfin, sur la 3ème délibération, M. le Maire précise qu'il est délicat de répondre à la question de M. Mathieu CAUVIN et de Mme Cécile DUPUIS. En effet, on a un engagement vis-à-vis du futur acquéreur sur l'affection de ce foncier. Aujourd'hui M. RAULT, aidé de la Municipalité, est prêt à patienter et à trouver une solution à un problème qui a été évoqué par le passé. On a rencontré la D.D.T.M et Monsieur le Sous-Préfet à plusieurs reprises pour évoquer ce sujet et on continue d'avancer. M. le Maire salue le courage de M. RAULT car il a acheté ce terrain sans connaître son devenir.

## CONVENTION AVEC L'O.G.E.C POUR LE FORFAIT COMMUNAL

**M. le Maire passe la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux affaires scolaires.**

► **Mme Nelly THIEFFRY** indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'O.G.E.C pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves domiciliés à Orchies et scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de l'Ecole Notre Dame de la Providence.

- Pour les élèves des classes élémentaires, le montant passe de 551,02 € à 560,20 € par élève.
- Pour les élèves des classes maternelles, le montant passe de 1 289,05 € à 1 541,58 € par élève.

Elle précise que 190 Orchésiens sont actuellement scolarisés à l'école privée soit 111 en écoles élémentaires et 79 en classes maternelles.

► Montant actuel du forfait : 162 998,17 €

Soit 101 834,95 € pour les maternelles et 61 163,22 € pour les élémentaires.

► Surcoût annuel à la rentrée 2025 si le nombre d'élèves reste identique : + 20 968,85 €  
Soit + 19 949,87 € pour les maternelles et + 1 018,98 € pour les élémentaires.

► **M. le Maire** reprend la parole et souligne que c'est une obligation législative, charge à la Commune de donner la même chose aux enfants scolarisés soit dans une école privée soit dans une école publique d'où cette convention tri annuelle et qui fait l'objet (sur la base de critères qui sont objectifs) de négociations avec l'O.G.E.C qui est, d'ailleurs, d'accord avec la proposition qui a été faite par la Commune d'Orchies.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**AUTORISE, à l'unanimité, la signature de ladite convention avec l'O.G.E.C.**

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Monsieur le Maire prend la parole.**

Il souligne que, suite à l'avis favorable, à l'unanimité du C.S.T. (Comité Social Territorial) en date du 17 juin dernier, il propose une mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre prochain de la manière suivante :

- Suppression d'un poste de rédacteur suite à un avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour lequel le poste a été créé lors du dernier Conseil Municipal.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à la réussite à un examen professionnel et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à des avancements de grade, de stagiairisation et une réintégration d'un agent en disponibilité et suppression de deux postes d'adjoint technique.
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 34h/semaine en un poste à temps complet d'adjoint technique.
- Création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation et suppression d'un poste de 30h/semaine d'adjoint d'animation.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, les modifications au tableau des effectifs.*

## RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à recruter :

➤ Deux C.D.D. du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 au service d'entretien des bâtiments.

➤ Deux C.D.D. du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 au service animation jeunesse

➤ M. le Maire précise que ces agents sont reconduits en C.D.D. car il n'est pas intéressant pour eux d'intégrer la fonction publique étant donné qu'ils ont cotisé une grande partie de leur carrière dans le secteur privé. Cela les désavantagerait pour le calcul de leur retraite.

➤ Deux C.D.D. du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 au service animation jeunesse.

M. le Maire précise que ces jeunes agents n'ont pas encore émis le souhait d'intégrer la fonction publique.

➤ Un C.D.D. du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 aux services techniques.

➤ Deux C.D.D. du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 aux services techniques.

M. le Maire précise que ces agents n'ont pas encore émis le souhait d'intégrer la fonction publique ;

➤ Un C.D.D. du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 à la médiathèque.

M. le Maire précise que cet agent est dans l'attente des résultats d'un concours.

➤ **M. Mathieu CAUVIN** prend la parole et rappelle sa position, à savoir qu'il est contre le recours systématique avec l'embauche de C.D.D pour palier un manque de personnel et il est plutôt « Pour » des embauches fermes.

➤ **M. le Maire** reprend le terme de « recours systématique » de M. Mathieu CAUVIN et lui donne des explications sur l'embauche de C.D.D.

Parfois, il s'agit de la volonté de l'agent lui-même de préférer un C.D.D ; aussi, le fait d'embaucher un C.D.D permet aussi à la Collectivité de vérifier que le poste proposé est bien en adéquation avec l'agent recruté, ou encore l'agent recruté nous informe qu'il est sur le point de passer un concours.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement de contractuels comme indiqué ci-dessus.**

## POINT SUR LE CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION) DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire passe la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller municipal délégué à l'emploi et aux sports.

➤ M. Patrick FREMAUT indique que, suite à l'avis favorable, à l'unanimité du C.S.T. du 17 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'encadrer les modalités d'attribution du C.P.F. (Compte Personnel de Formation) des agents municipaux.

Le C.P.F. a pour fonction de permettre à l'agent de se former :

- En vue d'une mobilité fonctionnelle ou géographique ;
- Pour mieux préparer un concours ou un examen professionnel ;
- Pour se réorienter professionnellement.

Chaque agent détient 25 heures, par an, dans la limite de 150 heures, pour un agent à temps complet. L'équivalence d'une heure de formation est de 15 € dans la loi mais la collectivité peut décider d'un coût plus bas ou plus élevé.

Il propose donc les modalités suivantes :

- Formaliser la demande de C.P.F. lors de l'entretien professionnel annuel.
- Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, suivre le montant de 15 € par heure de formation en instaurant un plafond de 1 500 € par agent sur une période de 3 ans.
- Dans le cadre d'une demande de financement du permis de conduire, pour lequel d'autres aides sont possibles avec PLURELYA, fixer le plafond à 750 € quand il y a une nécessité de service et à 375 € quand il n'y en a pas.
- Dans le cadre d'une demande plus personnelle (exemple de cours d'anglais ou d'informatique), fixer le plafond à 195 € (13h X 15 €).

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, les modalités d'attribution du C.P.F des agents communaux.**

**POINT SUR LES A.S.A. (Autorisation Spéciales d'Absence)  
DES AGENTS MUNICIPAUX**

M. le Maire passe la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller délégué à l'emploi et aux sports.

► M. Patrick FREMAUT précise que l'article L622-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que « les agents publics bénéficient d'autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux. Ces autorisations spéciales d'absence sont sans effet sur la constitution des droits à congés annuels et ne diminuent pas le nombre de jours de congés annuels ».

Faut de décret fixant les modalités d'application de cet article, il est conseillé à chaque employeur territorial de fixer sa propre réglementation, dans le respect des dispositions applicables aux agents relevant de la Fonction publique d'Etat (principe de parité).

Il indique que certaines autorisations d'absence sont déjà accordées au personnel ; il y a lieu, ici, de mettre à jour et/ou en conformité notre système.

Suite à l'avis favorable, à l'unanimité du C.S.T. (Comité Social Territorial) du 17 juin dernier, il propose au Conseil Municipal d'approuver la liste qui a été adressée avec la convocation.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, la liste des Autorisations Spéciales d'Absence des agents municipaux.*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD**

M. le Maire passe la parole à Marc DUPUIS, adjoint à la transition énergétique.

► **M. Marc DUPUIS** explique qu'il est proposé de demander une subvention de 2 334.44 € au Département du Nord au titre du dispositif « plantation et renaturation » pour un coût prévisionnel total de 4 735.50 € TTC.

Ce financement permettra de concrétiser trois projets de plantations de haies diversifiées sur notre commune, rue de Kelso, chemin des Cenciers et rue Languette. Ces plantations réunies représentent 400 mètres linéaires de haies, composées de plus de 800 plants issus exclusivement d'essences locales et du label « végétal local » ; garantes de leur adaptation au territoire et de leur rôle dans la préservation de la biodiversité ordinaire. Ces projets sont portés en partenariat avec les écogardes du parc naturel régional Scarpe-Escaut et les agents du service espaces verts, qui nous accompagnent aussi bien techniquement, écologiquement et pédagogiquement.

A ce titre, certaines plantations seront réalisées avec la participation des habitants, notamment des scolaires. Il précise que la Commune a, en effet, engagé des démarches très avancées pour inscrire une classe de cycle 2 de l'école élémentaire Jules Ferry, au programme « Ecogardes Juniors » ; Ce dispositif pédagogique, riche et concret, permettra aux enfants de découvrir leur environnement local, de participer aux plantations, de construire des nichoirs ou encore de s'initier aux grands équilibres écologiques. C'est un projet à la fois populaire, participant et structurant qui allie amélioration du cadre de vie, sensibilisation des jeunes, action pour le climat et valorisation de notre territoire.

Il invite donc le Conseil Municipal à soutenir cette demande de subvention et à saluer l'accompagnement de qualité du parc Scarpe-Escaut.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif « Plantation et renaturation ».**

---

- 21 -

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

**M. le Maire passe la parole à David ACHIN, conseiller municipal au Numérique.**

► **M. David ACHIN** explique le projet auquel cette demande de subvention va servir. En effet, il précise que la Commune d'Orchies possède un patrimoine culturel riche ; il cite par exemple la Tour à Diables, les Géants, l'Hôtel de Ville et bien d'autres

encore comme les « Belles du Nord » ; ces dernières sont d'ailleurs visibles et exposées au sein du palais des Beaux-Arts à Lille.

Il informe que, à l'heure du numérique, il devient essentiel de préserver, valoriser et transmettre ce patrimoine. Le projet mené vise à utiliser une technologie numérique et d'impression 3D pour créer une reproduction fidèle et pédagogique du patrimoine local. Il est prévu de créer des numérisations en 3D des Monuments de la Ville comme par exemple, l'Hôtel de Ville, l'Eglise Notre Dame, la Tour à Diables, l'ancienne Brasserie Wauquier et Waymel, la Maison de la Chicorée ou encore le Monument aux Morts.

Il est prévu également de créer une numérisation des belles du nord en collaboration avec le palais des Beaux-Arts de Lille. Ces numérisations vont servir à constituer une base de données 3D qui sera consultable en ligne et en réalité augmentée (soit avec la 3D avec des lunettes par exemple ou à travers des visuels où il sera possible de visiter le monument) ; de cette matière, il est souhaité d'utiliser la technologie d'impression 3D qui sera mise en place dans le cadre du projet de la Malle afin de réaliser des tablettes tactiles à destination des personnes non voyantes et mal voyantes.

Il est prévu également de reproduire les Belles du Nord et de les exposer dans la future médiathèque « la Malle » afin que ce soit accessible à tous les Orchésiens et créer également une exposition sur le thème Orchies Miniature.

Au niveau de l'impression 3D et aussi dans le cadre du projet de la médiathèque, il est prévu, aussi, de mener des actions de médiation, donc mettre à disposition cette matière pour les habitants et notamment avec un travail qui sera effectué par Jean Denis CLAUBAUT, archéologue médiéviste d'Orchies, qui va permettre d'enrichir ce contenu 3D par des explications historiques de notre patrimoine.

Il est prévu également de mener des ateliers de modélisation et d'impression à destination des jeunes, des lycéens et des collégiens. Dans le cadre de la visite de notre Ville et notamment des Monuments, il est envisagé de mettre à disposition des QR Code sur les sites afin que les visiteurs aient accès à toutes les informations.

Il faut savoir que ce projet a été budgétisé à 20 000 €, il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention 10 000 € à la DRAC au titre du dispositif de la A.D.N.I (Applications et Dispositifs Numériques Innovants) pour la numérisation de ce patrimoine culturel Orchésien.

➤ **Mme Lise FOUCART** prend la parole pour ajouter que le numérique est un outil précieux pour faire perdurer la mémoire dans le temps.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

***APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la DRAC au titre du dispositif A.D.N.I.***

---

- 22 -

## **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

**M. le Maire passe la parole à Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de Musique, à la Culture.**

➤ Mme Lise FOUCART propose au Conseil Municipal de demander une subvention d'un million à Etat au titre du F.N.A.D.T. (Fonds National d'Aménagement du Territoire) pour l'aménagement de la médiathèque « la Malle ».

Elle précise que le chantier a démarré depuis septembre dernier et devrait se terminer début 2026. L'ouverture est prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026. Actuellement, l'équipe de la médiathèque s'affaire au chantier de renouvellement des collections. Pendant ce chantier, les agents trient, évaluent et réorganisent les fonds. Les équipes repensent les thématiques, rafraîchissent les rayons et sélectionnent les ouvrages qui feront bientôt la richesse de la Malle.

Elle précise que pendant ce temps, la médiathèque est accessible en horaires adaptés, avant une fermeture complète à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

➤ **M. le Maire** demande à Lise FOUCART de donner d'avantages d'explications sur les raisons de cette fermeture.

➤ **Mme Lise FOUCART** signale qu'il y a un gros volume de livres qui arrive pour renouveler les collections, c'est vraiment conséquent et de ce fait, il y a un problème de place ; elle précise que le service a été maintenu le plus longtemps possible.

➤ **Mme Nathalie GABRYELEWICZ** demande s'il sera possible de faire du click and collect.

➤ **M. le Maire** précise que malheureusement ce ne sera pas possible ; il faudra se rendre dans les médiathèques voisines de façon à pouvoir bénéficier de livres. L'ampleur des collections et la nécessité de mettre en place un process qui favorise le travail des agents font que la médiathèque actuelle sera totalement fermée malgré

notre volonté de maintenir ce service public ; les 5 agents aujourd'hui recrutés seront occupés à numériser.

M. le Maire signale que sur le territoire de la CCPC, il y a 35 médiathèques et en accord avec les communes voisines, il sera possible pour les Orchésiens de s'y rendre.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif F.N.A.D.T.**

---

- 23 -

#### **CONVENTION CCPC « GRAINES DE CULTURE »**

M. le Maire passe la parole à Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de Musique, à la Culture.

► Mme Lise FOUCART informe qu'il est proposé à M. le Maire de signer le renouvellement de la convention de partenariat avec la C.C.P.C. (Communauté de Communes Pévèle Carembault) pour l'évolution du réseau « Graines de Culture ».

Elle précise que 35 bibliothèques et médiathèques sont recensées sur le territoire de la C.C.P.C.

La C.C.P.C. a déclaré d'intérêt communautaire le réseau des médiathèques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. A cette occasion, un service de lecture publique communautaire a été mis en place à travers un réseau baptisé « Graines de Culture ».

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention concernant le passage au niveau « 3 étoiles » du réseau.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**AUTORISE, à l'unanimité, la signature du renouvellement de la convention de partenariat avec la C.C.P.C.**

## REVISION DE L'A.C (ATTRIBUTION DE COMPENSATION)

M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

► M. Michel PIQUET prend la parole et rappelle effectivement que les attributions de compensation qui sont versées par la C.C.P.C. aux communes adhérentes tiennent compte des compétences assurées par l'intercommunalité. Ces attributions versées ont été réduites depuis 2022 de 26 569,63 € correspondant à l'étalement sur 20 ans des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public et notamment de la mise en leds.

Ces travaux sont terminés depuis l'an dernier. Les attributions des subventions liées à ce programme permettent de réduire la facture. C'est ainsi que la C.C.P.C. propose de réduire l'impact de la réduction des attributions de compensation à hauteur de 1 047,92 €. Cette somme sera versée en plus au titre des attributions de compensation par la C.C.P.C. Il y a lieu d'approuver ce système. Parallèlement, la Commune sera bénéficiaire d'un fonds de concours complémentaire toujours lié à cette mise en leds de l'éclairage public de 71 289,60 €.

► M. le Maire reprend la parole et rappelle que la C.C.P.C. avait décidé d'accompagner les Communes pour ce changement en leds ; il précise que cette compétence est, en principe, une compétence communale. Au vu de l'importance des financements nécessaires, la C.C.P.C. avait proposé à chaque Commune de faire l'avance de fonds et charge à la Commune de rembourser sous forme d'attribution de compensation sur 20 ans, le montant, selon le territoire. Pour la ville d'Orchies, c'était 1 million d'euros. La C.C.P.C. a bénéficié de certaines subventions et s'était engagée et à les rétrocéder aux Communes.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, la modification du montant de l'attribution de compensation versée par la C.C.P.C.*

## PROJET DE CUISINE TERRITORIALE DE LA C.C.P.C

M. le Maire passe la parole à Marc DUPUIS, adjoint à la transition énergétique.

► M. Marc DUPUIS prend la parole avec la conviction profonde que chaque décision que le Conseil Municipal prend, ici, engage bien plus que des chiffres ou des procédures : elle touche la vie quotidienne de nos familles, l'avenir de nos enfants et la confiance que les concitoyens placent en nous.

Il annonce que le projet de cuisine centrale intercommunale avec sa légumerie et sa conserverie porte de belles promesses. Qui ne voudrait pas ici offrir le meilleur à nos enfants, soutenir nos agriculteurs, renforcer notre autonomie alimentaire ? Ces valeurs, il les partage pleinement. Mais au-delà des intentions, il ressent une inquiétude sincère. Car notre responsabilité c'est aussi de protéger l'équilibre de la Commune, de veiller à ce que chaque engagement soit solide, réfléchi et réellement porteur de sens pour les habitants. Aujourd'hui trop de questions restent sans réponse. Le mode de gestion n'est pas arrêté, comment garantirons-nous la transparence et la maîtrise de ce projet ? Les critères de qualité alimentaire, essentiels pour la santé des enfants manquent de clarté et d'engagement concrets. Les conditions de sortie ou d'évolution du projet ne sont pas non plus définies : que ferons-nous si la structure ne répond pas à nos attentes ? Il n'est pas possible d'accepter aveuglément une idée sans aucune préparation ni visibilité sur ses conséquences.

Et comment justifier un investissement aussi lourd alors même que tant de familles attendent des avancés sur des sujets beaucoup plus importants au niveau communautaire comme la mobilité, les transports collectifs qui sont des priorités pour notre communauté et sur lesquelles nous avons déjà pris du retard.

Il veut ici saluer le travail des cantines qui font vivre chaque jour le service public dans nos écoles. Il rappelle aussi que la Municipalité porte déjà un projet similaire, ambitieux et concret, pour créer un laboratoire au sein du restaurant scolaire, répondant aux mêmes objectifs de même qualité et de proximité.

A quelques mois des échéances municipales importantes, il serait injuste d'imposer un choix dont toutes les conséquences ne sont pas maîtrisées.

M. Marc DUPUIS ne dit pas « non » à l'idée : Il dit que la Commune doit être à la hauteur de la confiance que les habitants nous accordent. Il demande, avec tout le respect et l'attachement qu'il a pour notre Commune, que cette décision soit suspendue. Il faut prendre le temps d'obtenir des garanties solides, d'éclaircir chaque point d'ombre, de bâtir un projet réellement fédérateur et protecteur pour tous.

Enfin, M. Marc DUPUIS termine sur une note d'ouverture concernant la légumerie. Cet outil, s'il est bien utilisé, peut représenter une avancée en matière de circuits courts, de soutien à l'agriculture locale et de qualité alimentaire.

C'est pourquoi, il propose que la Commune étudie la possibilité d'intégrer dans le cahier des charges future une clause obligeant ou incitant notre prestataire actuel, Sobrie, à se fournir auprès de la légumerie communautaire, une fois celle-ci opérationnelle. Cela permettrait à la Ville d'Orchies de bénéficier des avantages de cet équipement intercommunal, sans pour autant céder la compétence cuisine.

► **M. le Maire** reprend la parole en demandant si des élus communautaires souhaitent s'exprimer sur ce point. Il remercie M. Marc DUPUIS d'avoir synthétisé la problématique posée par cette cuisine centrale communautaire.

M. le Maire signale que la Commune d'Orchies dispose, aujourd'hui, d'un service efficace avec un prestataire qui a été changé dernièrement et qui donne entièrement satisfaction aux parents et aux enfants au profit d'un projet qui soulève encore, aujourd'hui, beaucoup de questions.

Il précise que, il y a quelques années, la Municipalité avait souhaité avoir un projet de requalification des écoles maternelle et Jules Ferry et une partie de celui-ci portait également sur la rénovation du restaurant scolaire. Cette ébauche a déjà fait l'objet d'une présentation mais une pause était nécessaire car il a fallu mener d'autres projets à terme comme la Tour à Diables ; à l'époque, il s'agissait aussi d'accompagner l'entreprise Leroux avec le rachat de la Maison de la chicorée sachant que l'entreprise faisait face à des difficultés économiques majeures et pour toutes ces raisons il a fallu suspendre le projet.

Depuis quelques mois, on a repris cette ébauche avec l'architecte, les écoles, le personnel et les parents d'élèves et l'idée est de pouvoir mener à bien ce programme avec le souhait de réaliser un laboratoire. Grâce à ce laboratoire, on aura la possibilité d'offrir des repas chauds aux enfants. C'est la raison par laquelle M. le Maire retient la proposition de la légumerie qui va être mise en place par la C.C.P.C ; pourquoi ne pas profiter de celle-ci et cela nous permettra aussi de soutenir notre agriculture.

Aujourd'hui la C.C.P.C ne sait pas, si ce sera en régie ou délégation de service public. Or si on veut aider les agriculteurs il faut que ça se fasse en régie, pour pouvoir choisir l'agriculteur avec lequel on aura envie de travailler. Si c'est une délégation de service public, il y aura lieu de passer par un marché public donc un appel d'offre et c'est soumis à concurrence et il ne sera pas possible de choisir le prestataire de notre choix.

Enfin, un sujet qui n'a pas été évoqué, c'est le personnel car il y aura lieu de recruter et de former le personnel, cela représente une quarantaine d'agents dans cette cuisine centrale ; il faudra également prévoir un spécialiste de l'achat pour l'approvisionnement etc....

Pour toutes ces raisons, il est préférable d'attendre et de voir demain ce que ce sera la proposition de la C.C.P.C. et nous, de pouvoir continuer à avancer sur notre propre projet. Avec tous les arguments que M. Marc DUPUIS a évoqués, c'est assez représentatif des difficultés de plusieurs communes à l'égard de cette cuisine centrale de prendre une décision, même si ce projet est vertueux ; il va aussi de la santé alimentaire de nos enfants et M. le Maire termine par évoquer le problème actuel sur St Quentin. Il faut absolument que l'on sécurise la santé de nos enfants.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré,*

**S'OPPOSE, à l'unanimité, au projet de cuisine territoriale de la C.C.P.C.**

---

- 26 -

#### **QUESTION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE**

M. le Maire passe la parole à M. Matthieu CAUVIN pour la lecture de sa question à Mme Lise FOUCART pour lui répondre.

**Question de M. Matthieu CAUVIN :**

« La Fête de la Musique est traditionnellement un événement gratuit, tel que défini par le ministère de la Culture et célébré comme tel dans la très grande majorité des communes. Or, à Orchies, cette année, la majorité municipale a fait le choix de ne pas organiser de manifestation publique gratuite, laissant un établissement privé organiser à la place un événement musical payant sur la place publique.

De nombreux habitants nous ont fait part de leur incompréhension, voire de leur mécontentement, face à cette décision.

Puisque la majorité municipale a fait le choix de ne pas proposer d'initiative publique et a autorisé l'occupation d'un espace public à des fins commerciales, je souhaiterais poser plusieurs questions :

1 - la ville d'Orchies a-t-elle signé une convention avec le café organisateur pour l'utilisation de la place publique ? Si oui, quels en sont les termes ?

2 - La ville perçoit-elle un loyer ou une redevance pour l'occupation de cet espace ? si oui, à quelle hauteur ?

3 - L'organisateur a-t-il bénéficié d'un branchement électrique municipal et si oui, cette fourniture a-t-elle été facturée ?

4 - Une déclaration à la SACEM a-t-elle été effectuée pour cet événement musical privé, et qui en a eu la charge ?

Enfin, je souhaiterais savoir quelles ont été les motivations de la Municipalité pour ne pas proposer cette année un événement public, gratuit et fédérateur à l'occasion de la fête de la Musique, comme cela se fait dans de nombreuses communes voisines.

**Réponse par Lise FOUCART :**

« Mes chers Collègues,

Dans la vie, il y a les optimistes résolus et les éternels pessimistes, ceux qui voient le verre à moitié plein et ceux qui le voient à moitié vide. Il y a aussi, comme on dit chez nous, les diseux et les faiseux. Ma préférence, notre préférence au sein de l'équipe municipale, ira toujours à l'optimisme et à l'action.

Nous aurions aimé que vous saluiez l'initiative courageuse d'un commerçant Orchésien, en l'occurrence notre collègue Jérôme DERVAUX, qui a passé énormément de temps de préparation et pris des risques financiers pour permettre à des centaines de personnes de passer une excellente soirée, conviviale en toute sécurité.

Vous auriez pu constater que de très nombreux Orchésiens ont pris part à cet événement, signe que la population a adhéré à cette manifestation et que les prix pratiqués étaient plus que raisonnables, surtout si on compare aux tarifs actuels de concerts ou festivals.

Alors oui, la Municipalité est fière d'avoir soutenu cet événement. Ce partenariat s'est fait dans la transparence et dans les règles. Nous avons naturellement conventionné pour l'occupation de l'espace public et fixé des contreparties. Au passage, je rappelle que cette occupation du domaine public se pratique régulièrement puisque vous aviez encore le lendemain un événement autour des Porsche avec l'association Cléialine. Et tant mieux car cela anime notre cœur de ville et bénéficie notamment à nos commerçants.

Vous semblez reprocher à la Municipalité de ne pas organiser la fête de la musique et ne pas proposer de concerts gratuits. Pour cela, encore faudrait-il que des musiciens locaux fassent des propositions, et comme les années antérieures, nous n'en avons pas reçu. Naturellement si des musiciens s'étaient manifestés, nous aurions pu mettre à disposition ou conventionner pour l'utilisation d'un espace public ou d'une salle. Vu l'implication de nos artistes le reste de l'année, je pense à tous les concerts de l'Harmonie par exemple, nous n'allons sûrement pas le leur reprocher.

Mes chers collègues, je pense aussi, en allant chercher assez près dans votre mémoire et en faisant preuve de bonne foi, que ceux qui s'offusquent auraient pu souligner que la Municipalité a organisé récemment des concerts et spectacles gratuits :

- Le 9 juin, lundi de Pentecôte, l'Harmonie Municipale a donné un concert gratuit devant l'Hôtel de Ville dans le cadre du marché aux fleurs, l'occasion de souhaiter un prompt rétablissement à notre chef d'orchestre qui a connu un souci de santé ce jour-là.
- Le 15 juin, quelques jours avant la fête de la musique, les Chicoriades étaient de retour et des centaines de spectateurs, de tous âges, ont pu profiter de spectacles totalement gratuits.
- Le 7 juillet avec le Tour de France et ses animations.
- Et bien-sûr le 13 juillet chacun pourra profiter d'une soirée musicale pour notre fête Nationale.
- Et également, le 6 septembre, le son et lumière gratuit prévu dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale.

Alors oui, mes chers collègues, la critique est facile mais l'art est difficile, chacun peut y réfléchir ».

➤ **M. Mathieu CAUVIN** reprend la parole et indique qu'il n'est pas satisfait des réponses de Mme Lise FOUCART. Il cite à nouveau ses questions et il dit que la Municipalité aurait dû faire la démarche de trouver des groupes de musique pour organiser cette fête de la musique. Il ne reproche pas l'occupation de la place publique par M. DERVAUX, il reproche à la Municipalité de ne rien avoir organisé ce jour-là. Il rappelle aussi que dans le cadre de la Fête de la Musique, l'entrée doit être gratuite.

➤ **Mme Lise FOUCART** reprend la parole et donne davantage de précisions sur cette fête privée, avec un partenariat avec la Ville d'Orchies, elle signale que 30 places ont été offertes à la Mairie en contrepartie de l'occupation de l'espace public. Elle précise également que la déclaration et le coût à la SACEM étaient à la charge de l'organisateur, donc de M. DERVAUX et enfin que la consommation électrique était incluse dans le partenariat.

➤ **M. Jérôme DERVAUX** souhaite intervenir. Que ce soit la fête de la musique ou non, il précise qu'il a des contrats, chaque année, avec la SACEM qui lui autorise

ce genre de manifestations. C'est très facile de critiquer la Mairie. C'est une opportunité pour la Ville d'Orchies qu'un restaurateur organise une manifestation, pour venir en soutien à la Mairie et ainsi faire plaisir aux habitants. Il faut savoir que c'est un projet qui coûte énormément d'argent, c'est un festival qui n'est pas rentable. M. Jérôme DERVAUX précise qu'il y avait 1 600 personnes, en majorité des Orchésiens, qui étaient ravis de leur soirée.

► M. Mathieu CAUVIN n'est toujours pas satisfait des réponses à ses questions.

► M. le Maire précise que les réponses ont été apportées par Lise FOUCART et Jérôme DERVAUX. M. le Maire assure qu'il n'a eu que de bons échos de cette manifestation. Il trouve regrettable que des commentaires négatifs ont été mis sur les réseaux sociaux le soir même à 22h. Il précise que ce n'est pas à la Municipalité d'aller chercher des musiciens par la main pour organiser une fête de la musique. Il remercie encore une fois M. DERVAUX pour cette animation.

M. le Maire regrette quand même qu'il n'y ait pas eu de mobilisation d'autres groupes de musique. D'ailleurs, il aimeraient bien la participation de l'Harmonie Municipale l'an prochain, à la fête de la musique. Enfin, il assure que cette manifestation a été réalisée dans les règles de l'art.

M. le Maire conclut ce Conseil Municipal en souhaitant de bonnes vacances à l'ensemble des élus. La séance est levée à 21h.

## FEUILLE DE PRESENCE

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GUENOT	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (donne procuration à Lise FOUCART)	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON (donne procuration Carine GUENOT)	
Frédéric SZYMCZAK (donne procuration à Sébastien HENNIN)	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON (donne procuration à Guy DERACHE)	
Roger VANDEVYVERE (donne procuration à Didier BAERT)	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT ( <i>excusée</i> )	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNIN	
Audrey MILLET	

Michel DEPREZ	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (donne procuration à Audrey MILLET)	
Emilie PLAISANT ( <i>procuration à</i> Nathalie GABRYELEWICZ)	
Jérôme DERVAUX	
Marine HERLEM ( <i>procuration à Michel</i> PIQUET)	
André DARRAS ( <i>procuration à Marc</i> DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE ( <i>procuration à Cécil</i> DEMULIER)	
Matthieu CAUVIN	